L'EXPLO

L'exploration consiste, pour de petits groupes de jeunes, un équipage (6 ou 7 jeunes), à partir pour de courtes périodes et sans encadrement afin de réaliser un projet à caractère éducatif. L'explo a généralement lieu pendant le camp mais elle peut aussi se vivre durant les activités d'année.

Elle permet aux jeunes de vivre une réelle expérience de l'aventure et de l'autogestion, où chacun, au sein d'une petite équipe, assure une responsabilité clairement définie et pour laquelle, pendant l'année et le camp, chaque jeune a reçu une formation (infirmier, trésorier, intendant, responsable du matériel, coordinateur…). L'explo permet ainsi de mettre en application les compétences acquises au sein du groupe en répondant à de objectifs pédagogiques précis.

L'exploration est organisée en réunissant toutes les conditions de sécurité pour les participants. Cette activité respecte les règles suivantes fixées par nous même, par le Scoutisme Français et par l'instruction N°03-020, de janvier 2003, du ministère de la Jeunesse et des Sports :

- Tous les jeunes ont 11 ans ou plus.
- L'exploration ne peut dépasser 3 nuits (dans les faits, 1 à 2 nuits seulement).
- Chaque équipage est assuré de ses moyens d'hébergement et d'alimentation avant le départ et reçoit une somme d'argent en conséquence.
- L'autorisation de départ est donnée par le responsable de camp ou l'un de ses adjoints après avoir approuvé les conditions de préparation d'organisation et de déroulement de cette activité, en particulier l'itinéraire, les lieux de couchage et les repas prévus.
- Un membre de l'équipe d'encadrement peut être joint à tout moment et est disponible pour intervenir si nécessaire auprès d'un groupe d'exploration.

Nous pensons organiser une explo durant le camp/les activités d'année si toutes les conditions sont réunies (autonomie des équipages, responsabilisation des Eclés, lieux d'accueil et itinéraires garantis…).. Nous vous remercions de bien vouloir compléter et nous retourner l'autorisation ci-dessous.

Je soussigné(e) : _____

atteste avoir pris connaissance des conditions d'organisation et de préparation de l'exploration mises en place avec les Eclaireuses et Eclaireurs de France pendant ce camp de Scoutisme et autorise mon enfant :

_____ à y participer (s'il a plus de 11 ans).

Date et signature :